



Règlement de demande de soutien de projet existant ou au développement d'un nouveau projet pour l'enfance et la jeunesse

Information et buts du fonds Vaud de soutien à des projets

Le fonds Vaud peut être sollicité pour des projets qui se réalisent sur le territoire de – anciennement – l'Association Pro Juventute Vaud. Le projet doit avoir pour objectif d'améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes en :

- leur permettant notamment de participer à la vie sociale et culturelle,
- d'améliorer leur intégration dans la communauté.

Critères

Territoire de réalisation du projet

Le projet bénéficiaire du soutien du fonds Vaud doit se dérouler sur le territoire couvert par - anciennement - Pro Juventute Vaud (c.f. liste des communes vaudoises ci-après). Une demande de soutien pour un projet se déroulant sur plusieurs communes dont certaines couvertes par Pro Juventute Arc jurassien doit être négociée avec cette dernière. Idem avec les nouvelles associations ayant remplacé les groupes locaux des régions Nyon et Lausanne.

Demandeurs

Les organisations effectuant une demande de soutien doivent présenter leurs statuts. Leurs rôles, leurs valeurs et leurs missions doivent être en accord avec ceux de Pro Juventute. Les personnes physiques effectuant une demande seront encouragées, dans le cadre d'un projet retenu, à créer une association ou à développer le projet au nom de Pro Juventute, pour autant que ceci conduise à la création d'une association cantonale.

Montant alloué

Le montant alloué lors d'une demande de soutien dépend du montant à disposition du fonds Vaud, du montant total déjà alloué à d'autres projets pendant l'année en cours ainsi que du projet collectif en question (taille, qualité, viabilité, type de demande de soutien, etc.). Aucun montant maximal n'est fixé. Cependant, le soutien ne devrait ni dépasser le 50% du budget total du projet ni le quart du montant total du fonds Vaud. *Un projet ne peut être soutenu qu'une fois par année et au maximum 3 années de suite.*

Visibilité

Lorsqu'un montant est accordé lors d'une demande de soutien au fonds Vaud, Pro Juventute doit bénéficier d'une certaine visibilité lors de la réalisation du projet. Dans ce cadre, il doit être défini avec le responsable du projet bénéficiaire la visibilité de Pro Juventute (plaquette commémorative citant l'association, logo sur toutes les communications, projet estampillé Pro Juventute, etc.)



Contenu de la demande

Une demande de soutien doit contenir au minimum une lettre d'accompagnement ainsi qu'un descriptif du projet, un budget et un plan de financement. Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin.

Evaluation et comptes

Les soutiens aux projets sont octroyés sous condition de recevoir, une fois le projet terminé, une évaluation incluant les comptes bouclés. En l'absence de cela, un remboursement partiel ou total peut-être requis au demandeur.

Délai de traitement

Les demandes sont traitées dans les plus brefs délais et une réponse est rendue dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet.

Demande à adresser à :

Fondation Pro Juventute
Bureau Suisse romande
Place Chauderon 24
1003 Lausanne
Tél. 021 622 08 17
info.sr@projuventute.ch

Liste des communes incluses dans l'AIF de Pro Juventute Vaud

Districts	Communes
Aigle	Aigle, Bex, Chessel, Corbeyrier, Gryon, Lavey-Morcles, Leysin, Noville, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Rennaz, Roche, Villeneuve, Yverne.
Broye-Vully	Avenches, Bussy-sur-Moudon, Champtauroz, Chavannes-sur-Moudon, Chevroux, Corcelles-le-Jorat, Corcelles-près-Payerne, Cudrefin, Curtilles, Dompierre, Faoug, Grandcour, Henniez, Hermenches, Lovatens, Lucens, Missy, Moudon, Payerne, Prévonnep, Ropraz, Rossenges, Syens, Trey, Treytorrens, Valbroye, Vully-les-Lacs, Villars-le-Comte, Villarzel, Vucherens, Vulliens.
Gros-de-Vaud	Bournens, Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Fey, Froideville, Morrens, Oppens, Sullens.
Jura-Nord Vaudois	Aucune – voir tableau page suivante
Lausanne	Aucune – voir tableau page suivante
Lavaux-Oron	Belmont-sur-Lausanne, Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Essertes, Forel (Lavaux), Lutry, Maraçon, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Oron, Paudex, Puidoux, Pully, Rivaz, Saint-Saphorin (Lavaux), Savigny, Servion.
Morges	Aclens, Allaman, Apples, Aubonne, Ballens, Berolle, Bière, Bougy-Villars, Bremblens, Buchillon, Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Cottens, Denens, Denges, Echandens, Echichens, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Moiry, Mollens, Montherod, Morges, Pampigny, Préverenges, Reverolle, Romanel-sur-Morges, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saubraz, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vufflens-le-Château, Vullierens, Yens.
Nyon	Rolle, Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Tartegnin, Vinzel.
Riviera-Pays d'Enhaut	Blonay, Chardonne, Château-d'oex, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, Rossinière, Rougemont, Saint-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux.
Ouest-lausannois	Bussigny, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix.

Liste des communes exclues de l'AIF de Pro Juventute Vaud

District	Communes
Gros-de-Vaud	<p>Assens, Bercher, Bettens, Bioley-Orjulaz, Bottens, Boulens, Cugy, Daillens, Goumoëns, Ogens, Jorat-Menthue, Echallens, Essertines-sur-Yverdon, Etagnières, Lussery-Villars, Mex, Montanaire, Montilliez, Oulens-sous-Echallens, Pailly, Penthaz, Penthéraz, Poliez-Pittet, Rueyres, Saint-Barthélémy, Villars-le-Terroir, Vuarrens, Vufflens-la-Ville.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Juventute Arc Jurassien, www.proju-arc.ch, 032 724 46 45, info@proju-arc.ch</p>
Jura-Nord Vaudois	<p>L'Abbaye, L'Abergement, Agiez, Arnex-sur-Orbe, Ballaigues, Baulmes, Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Bioley-Magnoux, Bofflens, Bonvillars, Bretonnières, Bullet, Chamblon, Champagne, Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chavornay, Chêne-Pâquier, Cheseaux-Noréaz, Les Cléees, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Croy, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Giez, Grandevent, Grandson, Juriens, Le Chenit, Le Lieu, Lignerolle, Method, Mauborget, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Montcherand, Mutrux, Novalles, Onnens, Orbe, Orges, Orzens, Pomy, La Praz, Premier, Provence, Rances, Romainmôtier-Envy, Rovray, Sainte-Croix, Sergey, Suchy, Suscévaz, Tévenon, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Rances, Valeyres-sous-Ursins, Vallorbe, Vaultion, Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe, Vuiteboeuf, Yverdon-les-Bains, Yvonand.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Juventute Arc Jurassien, www.proju-arc.ch, 032 724 46 45, info@proju-arc.ch</p>
Lausanne	<p>Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association l'Etoile, Anna Zürcher, Ch. Des Bossons 13, 1018 Lausanne ou jessica.rossari@gmail.com</p>
Nyon	<p>Arnex-sur-Nyon, Arzier, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, La Rippe, , Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Le Vaud, Vich.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Jeunes Nyon Région, Rte de l'Etraz 20 B, 1260 Nyon, projeunesnyon@gmail.com</p>
Morges	<p>Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, Gollion, Grancy, L'Isle, La Chaux (Cossonay), La Sarraz, Mauraz, Mont-la-Ville, Montricher, Orny, Pompaples, Senarclens, Sévery.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Juventute Arc Jurassien, www.proju-arc.ch, 032 724 46 45, info@proju-arc.ch</p>
Ouest-lausannois	<p>Crissier, Prilly, Renens</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association l'Etoile, Anna Zürcher, Ch. Des Bossons 13, 1018 Lausanne ou jessica.rossari@gmail.com</p>